

## Groupe UDI-MoDem

### Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement – Séance du 28 mai 2019

#### Vœu à la maire de Paris relatif aux nuisances sonores de l'Entrepôt

##### Déposé par Eric Azière et les élus du groupe UDI-MoDem

Considérant la vente du cinéma d'art et d'essai et de la salle de spectacle *L'Entrepôt*, situé au 7 rue Francis de Pressensé, en décembre 2017 ;

Considérant que ce changement de propriétaires a conduit à un changement d'usage du lieu, qui est aujourd'hui régulièrement affecté à des concerts de musique électronique ;

Considérant que le bâtiment, dans sa forme actuel, n'est pourtant pas adapté à de tels usages, notamment en termes d'isolation acoustique ;

Considérant qu'il en résulte de fréquentes nuisances sonores pour les riverains de *L'Entrepôt*, en particulier pour les habitants de la rue Francis de Pressensé ;

Considérant que les riverains ont déjà contacté la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement et la Préfecture de Police pour leur faire part de ces nuisances, sans obtenir de réponse à ce jour ;

Considérant que si l'activité de tels établissements culturels doit être maintenue à Paris, celle-ci doit se faire dans le respect de la réglementation des « établissements recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée » ;

Considérant en particulier l'article R 571-27 du code de l'environnement qui prévoit, pour les établissements trop proche des locaux à usage d'habitation, que soit mis en place un limiteur de pression acoustique ;

Considérant qu'un contrôle effectif de l'activité du lieu et de son impact sur les habitants du quartier doit être mené afin de concilier l'existence de la salle de concert avec la tranquillité des riverains ;

Considérant qu'il est de la compétence de la Préfecture de Police de Paris de contrôler la conformité des lieux musicaux et de prendre toute mesure administrative relative à la diffusion de musique amplifiée ;

**Eric Azière et les élus du groupe UDI-MoDem émettent le vœu :**

- **Que la Maire de Paris prenne attache avec la Préfecture de Paris afin que celle-ci mandate ses services compétents pour venir constater le niveau des émissions sonores émises par L'Entrepôt et, en cas de dépassement du seuil réglementaire, demande à l'établissement de procéder à tous les aménagements nécessaires pour mettre fin à ces nuisances.**